

BULLETIN MUNICIPAL – Hiver 2023

EDITO

Pour ses premiers vœux à la tête de Revest-des-Brousses, Muriel Garau a tenu à «remercier tous ceux qui s'impliquent de diverses manières dans la vie de notre village. Nous faisons de notre mieux, nous veillons à conserver et même à améliorer ce cadre de vie de qualité que beaucoup nous envient».

Elle a présenté chaque élu présent en respectant le protocole car, selon elle, «sans le soutien de toutes ces personnes qui représentent les diverses institutions, rien ne serait possible». Les projets se multiplient et elle a remercié les conseillers de son équipe pour leur investissement, «pour nos débats toujours riches, et pour être à l'écoute les uns des autres lors des réunions, c'est très important et stimulant». Elle a salué l'engagement des membres du «conseil municipal jeune très actif qui fourmille aussi d'idées».

Quant aux projets : équipements sportifs connectés, bloc d'escalade, réhabilitation de la maison Granon, création d'une ressourcerie, déménagement du magasin de producteurs et de l'agence postale communale sur la place, aménagement d'un cabinet paramédical partagé, réalisation d'un éco quartier, réhabilitation de l'ancien château en résidence mixte, du lavoir, de la station d'épuration, des calades...

Aurélie Mendez, article paru dans La Provence Alpes du mercredi 1er février 2023



LES INFOS...LES INFOS...LES INFOS...

Le **recensement** a pris fin, Revest des Brousses compte 267 habitants !

Bâtiments communaux

Après la rénovation de l'étage de l'école, d'une partie de la façade de l'église, la commission des bâtiments communaux s'occupe notamment de ceux qui ont des locataires (11 logements communaux actuellement). Nous avons programmé de nombreux travaux dans la maison de l'ancienne Poste car il n'y en avait pas eu depuis environ 15 ans. Nous y refaisons plusieurs portes et fenêtres, reprenons l'isolation, la salle de bains actuelle et en créons une nouvelle. D'autres travaux d'isolation et d'entretien sont prévus sur les autres logements.

La mairie rappelle que le **règlement national d'urbanisme** est en application sur la commune et doit être respecté. Chaque type de travaux doit faire l'objet d'une demande d'urbanisme préalable sous peine d'arrêté interruptif de travaux. Pour toutes questions sur le sujet vous pouvez appeler la mairie au 04.92.73.28.58.

La commune s'équipe d'un **nouveau défibrillateur** plus simple d'utilisation, il peut délivrer des messages vocaux adaptés pour guider la manipulation. Il est également connecté 24h/24 à un service technique pour vérifier son parfait état de marche. Il est fixé sur le mur de la salle multiactivité. Nous vous invitons à une formation pour apprendre à l'utiliser le 17 mars à 17h.

Aire d'accueil sportive !

(Re-)Mettez vous au sport grâce aux nouveaux modules installés à l'aire d'accueil ! Il y en a pour tous les niveaux et sur des pratiques très variées. Ces modules sont en accès libre à tous, leur utilisation et leur longévité dépend de ce que chacun en fait, nous comptons sur vous pour une utilisation appropriée. Et au vu de l'usage déjà abondant, merci de laisser cet espace propre pour l'utilisation suivante (Par exemple : ne laissez pas vos enfants marcher sur le banc d'abdos ou le trampoline avec les chaussures pleines de boue... ou prenez le temps de nettoyer après leur maladresse...!).

Le LUPIN BLANC vous propose une nouvelle formule pour le midi : Plat + dessert à 22 euros. Laissez- vous tenter !

La Bibliothèque vous accueille le mardi de 17 à 19 h et le samedi de 10 à 12 h. De nouveaux livres (romans, BD, albums, mangas...) vous attendent !

Nouveauté pour les familles : **un centre de loisirs à Revest des Brousses**

À partir des vacances de printemps, la municipalité organise un centre de loisirs à Revest des Brousses sur la moitié des vacances (du 17 au 21 avril et du 10 juillet au 4 août). Une super équipe d'animation prépare un programme alléchant. Le centre de loisirs, agréé par la SDJES et la CAF, pourra accueillir jusqu'à 20 enfants (8 enfants de moins de 6 ans et 12 de plus de 6 ans).

Le tarif sera modulé en fonction du quotient familial, entre 4,5€ à 6 € par jour. Un supplément pourra être demandé pour les sorties. Nous diffuserons le programme sur le site de la mairie et par l'intermédiaire de l'école dès qu'il sera finalisé. Vous pouvez dès maintenant inscrire vos enfants à la mairie.

Ce nouveau projet vient du fait d'un changement de gestion du centre de loisirs de Banon, d'un manque de place pour les enfants de notre village et aussi d'une volonté d'offrir un service de proximité aux familles. Ce service est aussi accessible aux enfants des communes voisines scolarisés à l'école de Revest.

Très bientôt, **un nouveau service de transport** sera effectif le **mardi matin** pour vous emmener à **Banon** pour le marché ou pour d'autres services et commerces. Nous ferons un point de ramassage au village puis un autre à l'aire d'accueil. Une fois arrivé à Banon, le véhicule ira chercher des habitants de Saumane et l'Hospitalet pour faire de même, puis il vous ramènera à Revest des Brousses. Ce service sera mis en place grâce à un partenariat avec l'association LudoBrousse et l'acquisition de leur nouveau véhicule très prochainement.

Nouveaux à l'épicerie, les bières de la brasserie OJO CRAFT de Malijai et les savons BEA. BA fabriqués à Sainte Croix à Lauze. Savons surgras au miel, à la lavande, à la sauge, il y en a même un au lait des chèvres de Brunelle (Le grand Valas), les créations textiles zéro déchets de la fabrique Nais : sacs, pochettes, lingettes... Passez à l'épicerie pour vos cadeaux (fête des mères, des pères, des grand-mères...)

Nathalie Do a entamé une activité de **conseiller immobilier** (Agence Sextant France). N'hésitez pas à la contacter pour vente, estimation, recherche d'une maison ou d'un bien.

06.60.15.11.11.

ÉCOLE

Nous souhaitons tout d'abord remercier Chantal et Alain de l'entreprise **Maquarella** qui pour la deuxième année offrent aux enfants de l'école une animation pour Noël.

Des **travaux d'isolation acoustique** ont eu lieu dans la cantine pour le confort des oreilles des petits et des grands. Et tout le monde a bien senti la différence !

Les tarifs de la garderie évoluent pour proposer un service plus adapté. Le matin, l'accueil à partir de 8h coûte 1,50 € pour le premier enfant et 1 € pour chaque enfant de la fratrie (au lieu de 3 €/enfant).

Le soir jusqu'à 17h30 passe à 3 € pour le premier enfant et 2 € pour les frères et sœurs (au lieu de 5 €/enfant).

Nous vous rappelons que l'accueil des enfants, hors horaires de garderie, commence à 8h30 le matin, avant cette heure-ci, c'est de la garderie.

INFO / prix de la cantine

Un repas coûte 7,65 €. Sur ces 7,65 €, 4,20 € sont demandés aux parents et 3,45 € sont financés par la commune. Bon appétit !

La classe de neige a eu lieu du lundi 6 février au vendredi 10 février.

Les enfants des écoles d'Ongles, de Vachères et de Revest ont bénéficié de 7 demi-journées de ski et ont partagé les activités : ski, balade, soirée contes, cinéma et... la BOUM ! Les enfants de Revest ont bien progressé. Ils sont tous capables de prendre la «perche» et d'effectuer une descente en totale autonomie.



ASSOCIATIONS

La Broussailleuse organisera son repas de la chasse ouvert à tous la première quinzaine de juillet. Elle proposera également une action sur les chemins de la commune (nettoyage et réouverture) en partenariat avec la mairie sur deux samedis... les dates sont à venir !

LudoBrousse va proposer sa fête du jeu le samedi 29 avril de 14h à minuit sur la place du village sur le thème du carnaval. La ludothèque installera des grands jeux en bois, un tournoi multi-jeux avec des lots à gagner, la compagnie du Mirliton viendra animer un atelier de fabrication d'instruments pour faire une mini batucada et il y aura même un bal masqué ! Notez cette date et venez nombreux pour jouer et aussi pour vous impliquer !

Ouverture de la ludothèque tous les mardis de 16h à 19h et la ludo des tout-petits un jeudi sur deux, de 9h30 à 11h30. Adhésion familiale 10€ / an et prêt de jeux à 1 € / jeu / mois.

Rêves des Brousses aimerait vous proposer un atelier théâtre avec de l'improvisation animé par Yool, un festival du court métrage, un bal forro (danse de couple du Brésil), une fête de la musique, des repas partagés des voisins, des concerts au Lupin Blanc et toujours l'apéro foot qui pourrait quelques fois être artistico-footballistique...

... et la tant attendue course de caisse à Savon ! Elle aura lieu le 17 septembre alors préparez vos bolides et vous êtes les bienvenus pour organiser cette journée qui s'annonce déjà inoubliable ! Prochaine réunion de préparation de cet événement le vendredi 10 mars de 18h30 à 21h30 à la salle multi-activités.

Envisage vous propose un atelier d'initiation et de découverte de la communication consciente le lundi 27 février, le jeudi 30 mars de 18h à 20h à la salle multi-activités de Revest des Brousses. Inspirés du processus de la communication non violente, ces ateliers ont pour objectif de soutenir nos façons de nous mettre en lien avec nous-mêmes et ce que nous vivons, ainsi qu'avec les autres. Des cercles de femmes de 20h à 23h le mardi 7 mars, le jeudi 6 avril, et le vendredi 5 mai à la salle multi-activités de Revest des Brousses. Des « Moments des Familles » tous les mercredis en périodes scolaires de 10h à 12h, à la salle de la Médiathèque (au-dessus du gymnase) de Banon. Prochains rendez-vous les mercredis 1er, 8, 15, 22 et 29 mars, 5 avril, 10, 17, 24 et 31 mai, 7, 14, 21 et 28 juin. Ces rencontres proposent des activités parents-enfants dans une ambiance conviviale. Une grande « Journée des familles » le Mercredi 12 avril de 9h à 17h à la salle de la Médiathèque de Banon avec de nombreuses animations, des livres, des jeux et des ateliers parents-enfants.

SONDAGE

Vous bénéficiez du colis de Noël offert aux personnes de plus de 70 ans ?
Votre avis nous intéresse : préférez-vous que la mairie vous offre un repas au restaurant tous ensemble ou un colis de produits régionaux ?

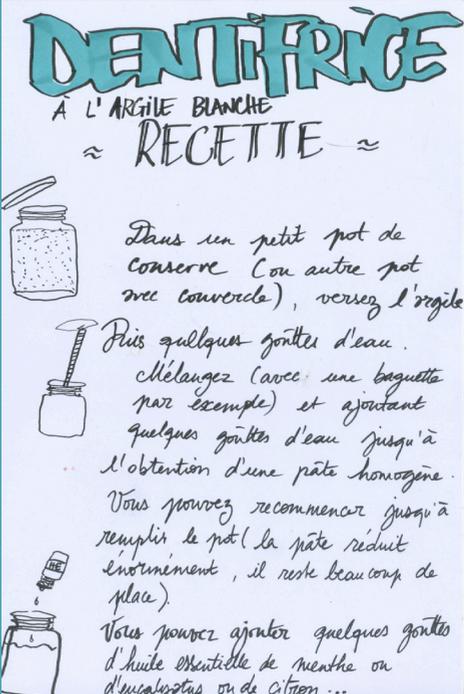
Une boîte est à votre disposition à la mairie et à l'épicerie pour recueillir vos réponses, ou bien par mail à communication@revestdesbrousses.fr

LA RECETTE DE NATH

À base d'argile blanche, disponible dans votre épicerie communale.

Ses usages cosmétiques : masque pour visage ou cheveux, dentifrice, déo.

Il est également conseillé en boisson en détox ou en cas de troubles intestinaux



DENTIFRICE
À L'ARGILE BLANCHE
≈ RECETTE ≈

 Dans un petit pot de conserve (ou autre pot avec couvercle), versez l'argile.

 Puis quelques gouttes d'eau. Mélangez (avec une baguette par exemple) et ajoutez quelques gouttes d'eau jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène.

 Vous pouvez recommencer jusqu'à remplir le pot (la pâte réduit énormément, il reste beaucoup de place).

Vous pouvez ajouter quelques gouttes d'huile essentielle de menthe ou d'eucalyptus ou de citron...

ÉTAT CIVIL

Bienvenue à Nans, le fils de Marina Martinez et de Vincent Walgenwitz. Il est né le 17 décembre 2022.

La famille Garcia s'installe à la Serre. Trois enfants font leur rentrée à l'école. Louna et Manon dès la rentrée des vacances de Pâques et Axel en septembre prochain.

Peinture de la barrière de l'aire de jeux

Depuis l'année dernière, un chantier participatif pour repeindre la barrière autour des jeux a eu lieu sur plusieurs dates. La prochaine aura lieu le dimanche 19 mars de 14h à 17h. Venez participer !

Retour du CMJ

Les réunions régulières du Conseil Municipal des Jeunes reviennent le vendredi 3 mars 18h à la salle multi-activités. Les enfants et jeunes du village sont invités à venir construire leurs nouveaux projets et échanger sur les envies de chacun, pour le groupe ou pour le village.

Cinéma à Revest des Brousses

Les prochaines dates à réserver sur votre agenda sont : le mardi 14 mars, 25 avril, 23 mai et 13 juin. Nous vous proposons un film jeunesse à 18h et un autre tout public ou adulte à 20h30. L'entrée est à 5 € / personne.

Les dates du Hangar

Lundi 1er mai à 18h - Etape Ballade un âne - Cyprien N'tsaï

Dimanche 7 mai à 20h - Ciné-Concert Lost in Berlin - Catherine et Vincent

Samedi 13 mai à 21h - Concerts Rock - Les CoYautes et Embargo trio

Mercredi 17mai à 20h - Concert Inti Khana

Dimanche 28 mai en journée et soirée - Notre MATRIMOINE REVESTAIN

mercredi 7 juin à 20h - Concert Ioanes Solo

Vendredi 9 juin à 20h - Théâtre Le Shaga

Samedi 17 juin à 21h - Soirée / Concert Electro Sunir&Nico

Samedi 1er juillet à 21h - Soirée / Concert folk country blues Wood Worms

Rencontre intervillage artistico-footballistique le 21 mai à l'aire d'accueil.

Ce sera l'occasion d'inviter d'autres villages à jouer au foot de manière conviviale et de voir un spectacle ou autre proposition artistique.

Balèti sur la place du village, le 4 juin, sur la proposition du foyer rural de Dauphin. Pour compléter cette belle après midi, Rêves des Brousses vous propose le concert de GRO, concert acoustique de chanson française qui swingue, qui tape, qui valse, qui danse, qui vit !

Été culturel 2023, avec de la musique, de la danse, et de la poésie !

En réponse à l'appel à projet de la DRAC «Rouvrir le monde, Été culturel 2023», trois artistes revestain.es, Amalia, Guillaume et Samya, souhaitent investir avec vous les lieux du village. Durant tout l'été, ils vous proposeront des ateliers autour de la musique, du chant, de la danse, de l'expression corporelle et de la poésie afin de partager leurs disciplines. Leur proposition vous sera communiquée plus en détails dès que l'appel à projet sera validé.

L'URBANISME SUR LA COMMUNE : OÙ EN EST NOTRE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ?

Quelle avancée pour le PLU depuis la dernière réunion publique ?

Une réunion publique s'était tenue le 16 juin 2022. Elle a permis de présenter la procédure d'élaboration du PLU, le diagnostic, et les enjeux du territoire. Les documents présentés lors de cette réunion sont disponibles sur le site internet de la commune (<http://www.revestdesbrousses.fr>). Vous y trouverez également le compte-rendu de la réunion si vous souhaitez prendre connaissance des différents échanges. Le diagnostic avait préalablement été présenté à l'ensemble du conseil municipal et une réunion avec les personnes publiques associées (les services « publics » chargé d'accompagner la commune dans la démarche de PLU) avait eu lieu pour échanger sur le contenu de ce document, le compléter, ...

Au regard des enjeux soulevés par le diagnostic, les élus ont pu travailler sur le projet de territoire. Celui-ci est traduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLU et le groupe de travail (composé d'élus volontaires), et entre élus, pour travailler ce projet. Ils ont notamment pu intégrer les éléments issus des discussions de la réunion publique. Ce projet a pour but de répondre à l'intérêt collectif conciliant ainsi les attentes des habitants, les enjeux techniques et la vision des élus.

Le PADD va être présenté lors d'une réunion publique prévue le 21 mars 2023 à 18h30. Elle sera pour vous l'occasion de découvrir le projet des élus, leur vision et les actions qu'ils comptent mener pour y aboutir.

Ce projet sera ensuite présenté et discuté avec les personnes publiques associées, puis le projet sera débattu en conseil municipal (débat obligatoire dans le cadre de la loi).

Suite à ces échanges, une version consolidée du projet sera annexée à la délibération. Comme toute délibération, ce document sera public et disponible en mairie.

Un PADD : quel objectif et quelles conséquences ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la pièce maîtresse permettant de justifier les règles qui seront ensuite mises en place

dans les pièces opposables et de faire le lien avec les enjeux du diagnostic. Les élus se sont ainsi positionnés sur leur vision en matière d'habitat, d'économie, d'équipements publics... et sur leur volonté de préserver ou de faire évoluer les caractéristiques paysagères et architecturales de la commune ...

Ce document n'a pas vocation à être très précis (pas d'analyse à la parcelle) mais il doit être le cadre de la traduction à venir dans le zonage et le règlement écrit notamment.

Si le PADD n'a pas vocation à interdire directement des projets sur le territoire, celui-ci constitue le socle de la mise en place du sursis à statuer, qui est défini dans l'article L153-11 du code de l'urbanisme : « L'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. »

Ainsi, après la validation du PADD par le conseil municipal, la municipalité aura l'obligation de regarder chaque autorisation d'urbanisme à la lumière du PADD débattu pour juger si cette demande ne remettrait pas en cause le projet de territoire (« qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan »). Si c'est le cas, la commune a l'obligation de prendre ce sursis, ce qui implique que la décision sur la demande d'urbanisme est repoussée de 2 ans au maximum. Lorsque le PLU est approuvé, la décision est rendue sur la base de ce nouveau document.

Et après ?

Par la suite, le groupe de travail de la municipalité travaillera sur les pièces opposables. Celles-ci doivent notamment assurer la réalisation des objectifs énoncés dans le PADD. L'objectif sera ainsi de traduire en règles les grands objectifs définis dans le PADD.

Cette étape de l'élaboration du PLU sera l'étape la plus technique. Elle permettra d'aller dans le détail de ce que les élus attendent en termes de construction (retrait, hauteurs, dispositifs techniques). L'objectif sera alors de ne pas laisser d'ambiguïté afin de permettre à chacun de concevoir son projet dans de bonnes conditions. Ces éléments seront l'objet de la suite de la concertation.

Le travail sur les pièces opposables se fera selon le même procédé que lors de l'élaboration du diagnostic et du PADD. Plusieurs réunions de travail auront lieu avec le bureau d'études et le comité de suivi. Une rencontre sera ensuite organisée avec les personnes publiques associées.

Les élus étant soucieux de partager leur vision avec la population, une dernière réunion publique sera organisée avant l'arrêt du document afin d'échanger avec la population sur les règles du PLU.

Comment s'exprimer sur le projet ?

2 réunions publiques doivent encore être organisées afin de vous permettre d'échanger avec l'équipe municipale. La réunion publique du 21 mars 2023 sera notamment l'occasion pour vous de prendre connaissance de la vision que les élus partagent sur le devenir de votre commune. Une dernière réunion publique et une exposition publique seront réalisées suite à l'élaboration des pièces opposables.

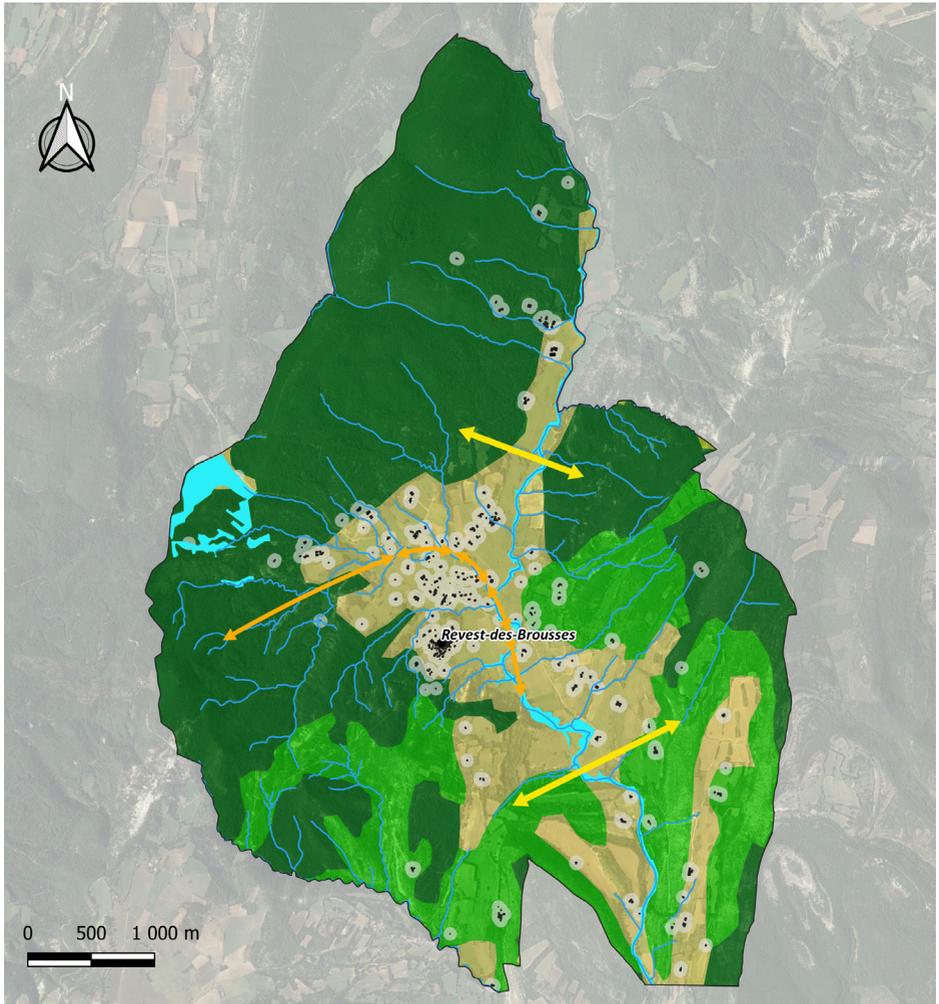
Nous tenons également à rappeler qu'un registre est disponible en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture. Vous pouvez ainsi à tout moment nous faire part de vos réactions sur la démarche. Les courriers ou les mails envoyés en mairie vous permettent aussi de vous exprimer.

D'autres articles paraîtront aussi dans le bulletin municipal ou dans la presse locale et vous permettront de rester informés.

-

Nous invitons par avance chacun à s'impliquer dans la suite de la démarche par les moyens mis à disposition afin de partager une vision commune du territoire communal et avec une volonté affirmée de la Municipalité d'élaborer un document compris et partagé par tous.





Trame verte

- Réservoirs de milieux boisés
- Réservoirs de milieux semi-ouverts
- Réservoirs de pelouses et pâturages naturels
- Zones agricoles à forte perméabilité

Trame bleue

- Cours d'eau
- Réservoirs de milieux humides

Corridors écologiques

- ↔ Corridor écologique à préserver
- ↔ Corridor écologique à préserver (lié à la Trame bleue)

Trame grise

- Bâti
- Zones sous influence anthropique forte

Trame verte et bleue Commune de Revest-des-Brousses

Réalisation Mars 2022 : C.Lassalle
Sources : DREAL Paca / Fond Ortho Google